



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**COMMUNE DE BARRAUX**

**AVIS DU MAIRE**

Le Maire de la Commune a l'honneur d'informer ses administrés que le Conseil Municipal de BARRAUX se réunira en séance ordinaire le :

**Mardi 24 octobre 2023 à 20h**

### **AFFAIRES GÉNÉRALES**

Présentation de la nouvelle coopération avec l'association ARCADE

- Convention de coopération décentralisée entre les communes de Valgelon-La Rochette, St Maximin, Le Cheylas, Crêts-en-Belledonne, Barraux, La Chapelle Blanche, et la commune de Bandafassi (département de Kédougou, Sénégal), et l'association Arcade « Une terre pour vivre »
- Convention : constitution de servitude de passage d'une canalisation d'eaux usées : parcelle D 1733 commune de Barraux
- Modification convention de location salles Vauban et de la Gâche (suppression des chèques de caution)
- Convention Tichodrome 2024

### **CCAS**

- Désignation d'un nouveau membre à la commission par suite de démission

### **FINANCES**

- Budget communal : DM1
- Avis de la chambre régionale des comptes

### **RESSOURCES HUMAINES**

- Création d'un poste d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité

### **DIVERS ET COMMUNICATION**

Le Maire,  
Christophe ENGRAND

Affiché le : 19/10/2023

